

Début de la séance 9h15 salle des Archipels du Haut Commissariat

**Présents :**

Administration : **19** ; dont Le Vice Recteur M. Baglan, le Secrétaire Général M. Climent Pons, la DRH Mme Tarde, le doyen des IA IPR M. Volant, les IA IPR et CMI, personnels de direction, personnel du Vice Rectorat ainsi que 2 représentants du ministère dont M. Morhain.

OS : **19** dont 11 SNES, 4 UNSA, 3 SNETAA FO, 1 SNALC ; les suppléants élus étaient également présents.

1 expert demandé par le SNES sur les points : Règlement intérieur (RI) et discussion Hors Classe, en la personne de Xavier Marand, secrétaire national du SNES FSU.

Secrétaire adjointe de séance : Tehea Lussan pour le SNES FSU

Le VR commence par une présentation de l'ordre du jour :

- Installation de la CAPL
- Projet de règlement intérieur
- Liste d'aptitude
- Discussions liminaires sur l'établissement des critères pour la nomination à la hors-classe
- Questions diverses

Le VR revient sur les élections professionnelles. Il se félicite de la bonne participation (50%) par rapport aux résultats en métropole.

**1- Lecture des déclarations liminaires** : SNES FSU, FO. Enfin UNSA qui suit les déclarations des autres organisations syndicales. Pas de déclaration du SNALC.

**2- Réponses du VR aux déclarations** : il reprend essentiellement les points de la déclaration du SNES.

Il faut travailler au plus près du terrain et ne pas reproduire exactement ce qui se faisait au niveau de la 29<sup>e</sup> base mais faire mieux.

Sur le mouvement : il faut prendre en compte les conditions d'exercice plus difficiles dans les archipels.

« Tout ne va pas si mal dans l'EN » : par rapport à ce que le SNES FSU souligne dans la déclaration préalable, « nous sommes dans les créations de postes ». L'éducation comme priorité a été actée par le MEN puisque certains autres services de la fonction publique voient les suppressions de postes augmenter. Il y a des difficultés mais il faut voir comment cela peut fonctionner. Les efforts nationaux sont très importants. Les priorités avancées par le président Hollande sont mises en œuvre.

La continuité est nécessaire entre 1er et 2nd degré incluant les conseils de cycle puisqu'en effet le CM1-CM2-6<sup>ème</sup> formeront désormais un cycle unique.

Sur le vote de décembre : on fera mieux la prochaine fois.

Sur le partage des données : il est conscient qu'il faut des bases plus actualisées et qu'il faut travailler sur cette question avec la Ministre locale. Les élus des personnels doivent avoir les infos les plus précises.

Sur la réforme du collège. Elle a été votée en CSE. La Polynésie a ses prérogatives et la responsabilité de sa mise en place appartient au Territoire.

Sur le calendrier et les GT : il est d'accord

Décret IMP : Selon lui, il est passé dans la concertation. Le fait que ces IMP soient votées en CE, est pour lui une garantie de transparence, on ne peut que s'en féliciter. Sur le taux IMP, il n'a rien à dire, cela n'est pas de son ressort. Il va y avoir un travail entre DGEE et Ministère pour appliquer ce décret. Il sera mis en place en Polynésie comme ailleurs.

### **3- Présentation de l'ordre du jour**

G. Tarde présente l'organisation générale DRH

DRH1 : Rémunération

DRH2 : Gestion administrative enseignants du public 1er/2nd degré

DRH3 : Gestion administrative enseignants du privé 1er/2nd degré

DRH4 : Bureau de gestion administrative des ATSS et de retraite (avec une création d'emploi pour les retraites)

Organigramme à venir

VR : Ministère polynésien en restructuration. Morhain ne souhaite pas s'exprimer sur le sujet.

### **4- RI**

Entrée de X. Marand.

Passage en revue des différents points du RI qui posent problème.

L'administration est d'accord sur nos propositions sauf sur la présence des suppléants. Il s'agit selon le VR de quelque chose qui n'est pas de son ressort. Il faut tenir compte des nécessités de service. Les autorisations d'absence sont données par la Ministre, et elle ne les fera pour les suppléants invités que selon nécessités de service.

Sur le droit de parole des suppléants invités. Pour le VR ils n'ont pas le droit à la parole. Nous lui faisons remarquer que dans les académies, ils ont droit à la parole.

Xavier MARAND revient sur l'article 39 du décret de 82 en précisant, concernant les articles 13 et 18 du RI que les suppléants ont les mêmes droits que les titulaires sauf en ce qui concerne le droit de vote.

Xavier MARAND revient sur art.8 "confidentialité des débats". Il est des choses que nous avons besoin de communiquer à nos collègues à l'issue des CAP. Le décret 82 parle de discrétion professionnelle. Le VR tente d'expliquer que ni lui ni Xavier ne connaissent la Polynésie, et qu'en égard à la taille du Territoire et à la faible population, il peut être nécessaire d'avoir cette réserve. Nous faisons remarquer par ailleurs qu'en amont du mouvement, c'est bien le MEN qui communique le projet de mutation aux collègues ! Ainsi, nous demandons à remplacer la notion

de « confidentialité des débats » par celle de « discrétion professionnelle » nous permettant de discerner ce qui relève de l'information confidentielle de ce qui ne peut être diffusé.

Ajout d'un passage sur questions diverses dans art.5 "Les questions diverses sont transmises à l'administration 4 jours avant la date de la réunion".

Avant passage au vote, suspension de séance à notre demande.

Abstention du SNES sur le RI.

VOTE : 38 votants

POUR : 19 administration + 4 UNSA + 1 SNALC

CONTRE : 3 FO

ABSTENTIONS : 11 SNES-FSU

### **5- Liste d'aptitude**

Les critères : La commission s'est entendue sur les critères

- être âgé de 40 ans au moins,
- être titulaire du diplôme de la licence dans la discipline demandée pour l'intégration dans le corps des certifiés (le SNES a tenu à ce que le texte national soit respecté, il s'agit du diplôme de la licence)
- être en activité,
- justifier de 10 années d'enseignement

Les candidats : Mme Tarde nous signale un dossier arrivé dans ses services après la date butoir nous propose de l'étudier tout en nous assurant que le délai d'envoi a bien été respecté et que le retard n'est pas dû à l'agent.

La commission accepte d'étudier ce candidat.

Pour le SNES : le DU FLE ne correspond pas au diplôme de la Licence, diplôme nécessaire pour accéder au corps des certifiés. Le DU ne fait pas partie des critères sur lesquels nous nous sommes entendus.

2 candidats sont donc retenus :

- 1) titulaire d'une maîtrise d'histoire intégré dans le corps des certifiés Histoire Géographie
- 2) dans la mesure où ce candidat a bien envoyé son dossier dans les délais : titulaire d'une licence lettres section géographie intégré dans le corps des certifiés de lettres modernes.

### **6- Hors-classe**

Le SG préside la séance à partir de midi en raison du départ de M. Le Vice Recteur appelé auprès du Haut Commissaire.

En dépit de la demande du SNES, Xavier MARAND n'est pas autorisé à donner son éclairage sur la hors classe car pour le SG il s'agit d'une discussion et non d'un point à l'ordre du jour.

Le SG reprennent la circulaire nationale :

Les conditions d'accèsion à la hors-classe sont les suivantes :

échelon 7 de la CN / notation / expérience et investissement pro = parcours de carrière, passage au choix, fonctions spécifiques, ZEP, conditions d'exercice, richesse et diversité du parcours pro, VAE...

Le SG revient sur l'idée d'un barème pondéré qui prend en compte les archipels, les difficultés. Le 11è ne sera pas une règle, il faudra répondre aux objectifs de droit et de parcours particuliers. Nous faisons remarquer que la HC doit prendre en compte toute une carrière et pas seulement les dernières années.

### **7- Calendrier**

Il y aura un GT inter-corps mi-mai. (à la CAPL des PLP la date du 11 mai a été donnée). Il va falloir désigner les représentants. Il s'agit de discussions hors cadre réglementaire (pas de PV, pas de vote). La CAPL HC devrait se tenir autour du 30 juin.

### **8- Pour conclure**

Le SG rappellent aux OS que certains RAD ont des propos (mails) déplacés qui entraîneront des des procédures de blâme. Cette information est donnée aux OS qui pourraient être amenées à défendre ces collègues. En tant qu'élus des personnels, nous répondons que c'est notre rôle, et que nous ne cautionnons pas ces pratiques.

Se pose aussi la question des personnels n'ayant pas été inspectés depuis très longtemps (plus de 5 ans) : Mme TARDE répond qu'ils attendent l'implantation de la base EPP pour la gestion de ces cas.

La CAP s'achève à 13 heures.

Christelle Carnet, commissaire paritaire pour le SNES FSU